

Approbation des accès de droit dans les mentions
de la Faculté Sciences et Ingénierie pour les
étudiants ayant validés leur Licence 1 PASS

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 29 mars 2022

Délibération 2022/03/CFVU – 38

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

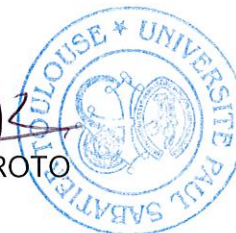
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les accès de droit dans les mentions de la Faculté Sciences et Ingénierie pour les étudiants ayant validés leur Licence 1 PASS.

Toulouse, le 29 mars 2022

Le Président


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

**Parcours des Licence FSI accessibles de droit aux étudiants
ayant validé le PASS 2022**

Option PASS FSI	Accès de droit
Chimie	L Chimie 60 ECTS
EEA	L EEA (Fonda et ISS) 60 ECTS
Génie civil	L GC et L Mécanique 60 ECTS
Informatique	L Informatique 60 ECTS
Mathématiques	L Math et L Math S&H 60 ECTS
Mécanique	L Mécanique ISS 60 ECTS
Physique	L Physique-Chimie 60 ECTS
Sces et Hum	L Math S&H 60 ECTS
Sces de la Vie	L2 SdV-2B2M et BBE